COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE MOBILITES

Suite à l'engagement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilités (PLUi-HM), le conseil communautaire a validé le 17 juin 2026 la mise à disposition du public du dossier de modification n°1 du PLUi-HM.

La modification porte sur un secteur situé à Beauvais, rue du Tilloy. Il s'agit de corriger une erreur matérielle afin d'être cohérent avec le découpage parcellaire effectivement opéré entre les terrains de la SA HLM de l'Oise et de l'hypermarché voisin, du terrain appartenant à l'hypermarché ayant été classé à tort en zone pavillonnaire. Le plan de zonage et l'OAP commerce sont ajustés en conséquence.

La mise à disposition du dossier se fera :

du mardi 07 juillet 2026 à 8 h 30 jusqu'au lundi 31 août 2026 à 17 h.

Durant cette période :

1) les pièces du dossier seront consultables :

- à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), au 48 rue Desgroux à Beauvais
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- à la mairie de Beauvais
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

2) les observations du public pourront être formulées sur un registre à feuillets non mobiles.
 Un registre sera mis à disposition du public et consultable avec le dossier de modification n°1 du PLUi-HM, à la CAB et ainsi qu'à la mairie de Beauvais aux heures habituelles d'ouverture au public.

A l'issue de la consultation du public, la procédure de modification n°1 du PLUi-HM pourra être finalisée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Après avoir tiré le bilan de la concertation sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis émis par les personnes publiques associées, il sera proposé au conseil communautaire d'approuver la modification n°1 du PLUi-HM.